

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus...

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A TOURCOING, rue d'Harvè, 25.

A ROUBAIX, aux bureaux du journal. A LILLE, à la succursale de l'Agence Haas...

A ARMENTIÈRES, rue de Lille. A PARIS, aux bureaux de l'Agence Haas, Place de la Bourse, 8...

ROUBAIX, LE 16 NOVEMBRE

Table with 2 columns: Services gouvernementaux, 15 NOV., 16 NOV. Rows include 3 0/0 amortissable, 3 0/0 amortissable nouv., 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, GANNISSIÉ ET C.

Cours de clôture. 15 NOV. | 16 NOV.

Table with 2 columns: 15 NOV., 16 NOV. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, Banque de France, Banque d'Escompte, Hypothécaire, Foncier Algérien, etc.

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4, rue Nain.

Cours de clôture. 15 NOV. | 16 NOV.

Table with 2 columns: 15 NOV., 16 NOV. Rows include Florin 4 0/0, Italien 5 0/0, Hongrie 5 0/0, 5 0/0 Russe 77, Turc, Egypte 6 0/0, Suez, etc.

DEPECHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Grympez. Ventes 1 800 b. Marché ferme.

Bulletin du jour

Le programme, ou plutôt la déclaration ministérielle que nous donnons plus loin, lui au Palais-Bourbon par M. Gambetta et au Luxembourg par M. Cazot, n'a pas été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, même à la Chambre, où les applaudissements, d'après les journaux du soir, n'ont pas franchi la limite du centre. Au Sénat, ils n'ont pas dépassés les bancs de la gauche, où siègent les membres de l'Union républicaine.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: à Lille, chez M. QUARRE, Libraire, Grande Place à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires...

qui sera fait par la presse à ce moment d'éloquence sera « plein de fraîcheur », et ressemblera à celui qui lui a été fait au Parlement. Il est vrai qu'à la Chambre, on pouvait croire que la majorité se réservait pour les explications résultant de l'interpellation de M. Locray. En attendant, l'urgence demandée au sujet de la proposition de révision de M. Barodet, a été repoussée par le gouvernement, a donné lieu à un débat entre M. Clémenceau et M. Gambetta qui, bien que roulant sur un point de procédure parlementaire, présentait d'autant plus d'intérêt qu'il s'agissait pour le nouveau cabinet de tâter, dès son début, la majorité. M. Gambetta a dû être content, puisque, par 358 voix contre 120, il a eu raison de ses contradicteurs. Après cette première épreuve, le résultat de ses explications à l'interpellation de M. Locray n'est pas de nature à l'inquiéter. Il a son « centre » et c'est le nombre. Que lui importe le reste!

En Allemagne, la défaite électorale du gouvernement, confirmée et complétée par les scrutins de ballottage, est maintenant un fait acquis et dont M. de Bismarck lui-même a reconnu l'existence dans une lettre adressée à un négociant de Berlin. D'après les renseignements de la Gazette d'Augbourg, le chancelier penserait que, par une organisation nouvelle du suffrage universel, on pourrait éviter à l'avenir pareille défaite. Mais c'est d'abord au présent qu'il faut songer. On devait se demander si le prince de Bismarck se bornerait à ignorer officiellement l'existence de la majorité opposante, s'il entrerait en lutte ouverte avec elle, ou s'il chercherait par des concessions à se créer une majorité multicolore. La Gazette de Cologne raconte que, dans son entrevue avec l'empereur, le chancelier s'est prononcé pour cette dernière tactique.

UN MAUVAIS DÉBUT

Nous ne sommes pas surpris que la déclaration ministérielle ait été accueillie froidement, même à la Chambre. Ce document doit avoir été écrit tout entier par M. Gambetta en personne, car on y retrouve à chaque ligne ce style bizarre et tourmenté, sans exactitude dans les termes ou dans l'expression, mais non pas sans prétention ni sans emphase, qui est comme la marque du chef de l'opportuniste et qui n'a pas fait école, bien que d'adroits flatteurs aient pris soin d'en réunir, en volume, les manifestations multipliées, pour la plus grande édification de la jeunesse française. Puisse Dieu garder nos jeunes rhétoriciens d'un pareil modèle! Car il n'y a pas à compter désormais sur le ministre de l'Instruction publique pour les en préserver.

Il ne faudrait pas dire que le style importe peu dans un document politique, car là peut-être plus que partout ailleurs, le manque de précision dans les termes, le vague des mots et des expressions est un indice certain du vague qui règne dans les idées. Or, le programme du nouveau ministère, envisagé dans son ensemble, paraît singulièrement incertain et vague.

Au fond, on est fort embarrassé pour savoir, après l'avoir lu, quelles réformes M. Gambetta se propose au juste de réaliser. Il nous parle, par exemple, de la nécessité « de reprendre et de compléter, sans perte de temps, notre législation militaire. » On croit comprendre tout d'abord qu'il s'agit, dans la pensée du président du conseil, de combler les lacunes dont l'expédition de Tunisie a révélé l'existence dans notre organisation militaire; de compléter la loi de 1873 sur le recrutement par un article autorisant la mobilisation partielle, ou bien encore de constituer, à l'aide d'un recrutement particulier, une force spéciale chargée de contenir ou de défendre nos colonies.

Point; car le membre de phrase qui suit immédiatement ouvre à l'esprit de tout autres perspectives; le président du conseil y parle, en effet, de la nécessité « de rechercher, sans porter atteinte à la puissance défensive de la France, les meilleurs moyens de réduire, dans les armées de terre et de mer, les charges du pays et d'alléger, sans compromettre nos finances, celles qui pèsent sur l'agriculture. » Ici nous sommes tout à fait dans le vague et dans l'indécis.

Que vient faire d'abord, dans une phrase consacrée à l'armée, l'allu-

sion aux charges financières qui pèsent sur l'agriculture? Que veut dire M. Gambetta lorsqu'il promet de réduire, dans les armées de terre et de mer, les charges du pays? Veut-il faire allusion à la réduction du service militaire à trois ans? Mais alors comment peut-il concilier cette réduction avec le dessein annoncé par lui plus haut, et qui consiste à remédier aux imperfections de notre législation militaire? Même incertitude, même indécision, même vague dans toutes les parties de la déclaration ministérielle. Prenons encore pour exemple le passage relatif à la révision.

Sa déclaration dit la France « a manqué, en vue d'assurer les réformes, sa volonté de mettre, par une révision sagement limitée des lois constitutionnelles, l'un des pouvoirs essentiels du pays en harmonie plus complète avec nature démocratique de notre société. » Pourquoi ne pas dire, en termes précis, en quoi consiste la révision que l'on veut proposer au congrès? Le ministre n'en sait-il rien lui-même? C'est infiniment probable. Veut-il simplement la suppression des inamovibles? Veut-il changer aussi le mode de suffrage établi par la Constitution pour la nomination des sénateurs élus par les départements? La phrase que nous venons de transcrire ne nous fournit aucune indication sur ces deux points particuliers. Si le ministre est d'avis que la révision doit être limitée, ainsi que l'a soutenu M. Gambetta contre M. Clémenceau, qu'il dise donc quelles sont ces limites.

Nous touchons ici à l'incident qui a marqué la séance d'hier, au premier engagement, à la première passe, dont la révision a été l'occasion, entre le chef du cabinet et le chef de l'extrême gauche. Le résultat n'en a pas été favorable au premier. M. Gambetta a perdu tout de suite la mesure et le sang-froid. Il s'est « emballé », comme on dit vulgairement, pendant que son adversaire restait complètement maître de lui. C'est là, de toute façon, une faute et une faute grave. Qu'est-ce qu'un président du conseil qui ne peut pas souffrir la contradiction sans s'exaspérer?

L'opposition ne manquera pas d'exploiter ce défaut de caractère. Elle aura des orateurs qui auront mission de taquiner le président du conseil pour le faire sortir des gonds. Or, ce n'est pas par des éclats de voix ou par des roulements d'yeux qu'on impose silence à ses adversaires. C'est par des raisons habilement et fortement présentées. Un président du conseil qui se fâche à tout propos et devient rouge comme un coq à la moindre contradiction n'est pas destiné à passer au pouvoir des jours heureux, ni de longs jours.

Concluons donc que l'homme politique à qui la majorité républicaine avait laissé prendre, depuis plusieurs années, une situation si en dehors des règles reçues dans les pays libres; que l'homme sur qui reposait l'avenir, l'espoir des institutions; l'homme fort, l'homme étonnant, qui exerçait le gouvernement occulte comme il avait exercé la dictature, et sans plus se gêner, vient de faire, comme ministre parlementaire, un mauvais, un piètre début.

Notes biographiques

SUR LES SOUS-SECRETAIRES D'ÉTAT

Spuller (Eugène) Si Gambetta est Dieu, ce qui est invraisemblable, mais possible — parlementairement parlant — Spuller est son prophète. Dès les débuts du défendeur de Baudin, le député actuel avait affirmé ses sympathies pour le jeune avocat, et on lui doit tenir compte qu'at lors il ne pouvait prévoir sa haute fortune. Son enthousiasme, cependant, suit une marche ascensionnelle — concordante avec les événements qui hissent M. Gambetta de plusieurs crans. Personnellement, c'est un littérateur un peu lourd, nourri de l'école allemande, et qui a trop frayé avec Schopenhauer et Schlegel. Peut-être n'aurait-il jamais surpris de M. Gambetta qu'un rôle officieux. Aujourd'hui l'adjectif va changer de désignation. Ses articles à la République française et ses conférences contre les Jésuites ont valu la faveur persistante du troisième arrondissement de Paris.

M. Spuller, sous-secrétaire d'Etat, est député de la Seine. Il a été membre de la commission du budget, président de

l'Union républicaine, et a rapporté le budget des affaires étrangères. Républicain, l'est, c'est sûr. Que ferait-il si ce que fera M. Gambetta.

Elleuvre Il faut que ce soit un fameux lapin pour affronter, avec un nom comme cela, la dure et redoutable fonction de sous-secrétaire à la guerre. S'il avait fonctionné avant le défendeur Farre, on aurait encore pu dire: Lelièvre qui bat du tambour — mais il n'y a plus de tambour! Au moins avec ce sous-ordre nous sommes assurés du ministre du râble. Qui lui a prédit la fortune? Personne que lui.

Il était là-bas, à Lons-le-Saunier. Que faire à Lons-le-Saunier à moins que l'on y songe? Et M. Lelièvre songe qu'il ferait un député tout comme un autre. D'ailleurs, si son nom le porte à la timidité, son prénom d'Achille le pousse à la bravoure. Il a fait sa carrière dans le journalisme, et des leçons de ses électeurs qu'on ne le trouverait jamais en aucune position — ce qu'à préparé son succès de 1878 et d'aujourd'hui. Républicain peu bruyant — muet comme un lièvre, quoique licencié en droit — mais entêté comme un Hyacinthe qu'il est. Voici encore un ancien membre de la commission du budget de 1881, en même temps qu'un des plus assidus de l'Union républicaine.

Mandrin Vend du vin de Champagne et a su se faire mousser assez pour être élu. Marque ordinaire, d'ailleurs — politiquement parlant, bien entendu. Il a été avoué avant de faire concurrence à la veuve Clicquot, mais on ne le trouverait jamais décoré comme marchand de vins ou pour ses écrits... sur papier timbré. Avant que le mot « opportuniste » fut devenu une marque, lui aussi il déclarait ses électeurs qu'on ne le trouverait jamais parmi les manifestants inopportuns... Le fait est que...

Enfin, lui comme sous-secrétaire d'Etat à la marine, on ne manquera pas de le taquiner. Classement parlementaire: député de la Marne, membre de la commission du budget de 1882 et inféodé à l'Union républicaine.

Martin-Feuillée Sous-secrétaire d'Etat à la justice, député d'Ille-et-Vilaine — département déjà représenté dans le ministère — est inscrit à la Gauche républicaine et est, dans la présente combinaison, un des nombreux exemples que les membres de la commission du budget de 1882 n'ont pas perdu leur temps.

Jules Beville Député de l'Eure, appartient au groupe de l'Union républicaine... et voilà.

Caze Il est de la Haute-Garonne — et cela même à tout. Pourquoi lui, avocat, est-il sous-secrétaire à l'agriculture? C'est peut-être parce qu'il y a des agronomes qui se mêlent de parler comme des avocats.

Azais, tu dois être content. Rien d'intéressant à noter, si ce n'est qu'il est inscrit à l'Union républicaine.

Félix Faure Absolument inconnu. Nouvel élu de la Seine-Inférieure. Sa nomination au sous-secrétariat du commerce n'est pas à apprécier. Il semble qu'il ne s'est agi que de caser un membre de plus de l'Union républicaine.

Lesguiller Sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics; député de l'Aisne; inscrit à l'Union républicaine; directeur des chemins de fer qui appartiennent présentement à l'Etat, et vaudra être directeur de ceux qui appartiendront par la suite à l'ancien-État... si le Parlement y consent.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Les membres de l'association de l'Industrie française se sont réunis hier matin, à neuf heures et demie, au Grand-Hôtel, avec les délégués d'un grand nombre de chambres de commerce et de chambres consultatives, à l'effet d'examiner les nouveaux traités conclus avec la Belgique et l'Italie. La réunion était présidée par M. Julien, président de l'association. Il avait à ses côtés MM. Ferry et Claude, sénateurs. Beaucoup de sénateurs et de députés assistaient à la séance: MM. Viellard-Migeon, Gevelot, Albert Ferry, des Rotours, Trystram, de Ledoucué, de Buschy, etc.

M. Julien, président, a donné lecture de l'exposé général suivant: Messieurs, Vous êtes tous à présent, l'année dernière, un compte-rendu détaillé de sa démarche. Il lui serait agréable d'agir de même cette année et de vous montrer les efforts qu'il a fait pour justifier la confiance que vous lui avez témoignée. Mais il comprend que s'il avait intérêt à décharger ainsi sa responsabilité, vous en auriez moins à entendre des détails respectueux, au moment où va se décider peut-être le sort de la grande cause que nous défendons ensemble depuis plusieurs années, celle du travail national.

La situation présente réclame, en effet, toute votre attention. Il y a quelques jours encore, elle se résumait à peu près pour nous dans l'état des négociations avec l'Angleterre. Nous en suivions les phases avec une vive sollicitude, attendant le moment favorable pour vous rendre compte de la situation. Mais, lorsque la présentation inattendue des traités signés avec la Belgique et avec l'Italie, nous a donné de nouvelles préoccupations, et nous a fait un devoir de vous convoquer à bref délai, au risque de rendre notre assemblée moins nombreuse. Bien que vous ayez déjà pu examiner les divers traités que nous avons présentés, il est nécessaire que vous soyez au courant de la situation des négociations avec la Belgique et l'Italie. La réunion s'est séparée à onze heures et demie.

LE SUCCESSION DE M. TIRARD

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, ne fait pas partie du nouveau ministère. Son portefeuille est donné à M. Rouvier et à M. Devès, en ce sens que le ministère du commerce formera, avec les colonies, un département

spécial, et que l'agriculture formera un autre ministère. Nous n'avons pas à apprécier ici ce déboulément. Nous dirons seulement que, selon toutes probabilités, M. Rouvier, comme ministre du commerce exercera une influence prépondérante dans tout ce qui a trait à notre régime douanier. Comme M. Tirard, M. Rouvier est un libre-échangiste de conviction. Entré au ministère du commerce et de l'agriculture avec des idées absolument hostiles à la protection du travail national, M. Tirard, en étudiant les questions de plus près, avait dû comprendre qu'il ne fallait pas trop rompre en visière avec les intérêts de l'industrie française.

Toutefois, ayant fait des concessions extrêmement regrettables à l'Italie et à la Belgique dans la négociation des nouveaux traités, M. Tirard s'était refusé à subir toutes les exigences des Anglais, et c'est ce qui a fait échouer les négociations. M. Rouvier suivra-t-il l'exemple de M. Tirard et opposera-t-il une résistance inébranlable aux prétentions de l'Angleterre? Donnera-t-il un démenti aux journaux anglais qui, depuis trois mois, ne cessent de dire qu'ils ne traiteront qu'avec M. Rouvier, qui ne leur marchandera pas les concessions? C'est ce que nous ignorons.

Toutefois, est-il que son avènement au ministère du commerce n'est pas de nature à calmer les inquiétudes de nos centres industriels. Toutefois, il est à remarquer que M. Rouvier, comme sous-secrétaire d'Etat, M. Félix Faure, le nouveau député de Bobec et de Lillebonne, qui a déjà donné des preuves de son dévouement à la cause du travail national. En effet, M. Félix Faure a pris part à une réunion industrielle française récemment tenue à Rouen, pour protester contre ce fait que, dans les négociations commerciales, les industriels anglais accompagnent les négociateurs britanniques, alors que les industriels français étaient tenus à l'écart. M. Félix Faure a même fait auprès de M. Tirard un démarché pour demander que les délégués de l'industrie française fussent entendus au même titre que les délégués de l'industrie anglaise. Il nous paraît bien difficile que M. Félix Faure ait consenti à être sous-secrétaire d'Etat au commerce, si M. Rouvier devait donner libre cours à ses idées ultra-libre-échangistes.

LES PROJETS CONTRE L'ÉGLISE

M. Gambetta se propose, entre autres réformes, une série de mesures dont le but sera d'enlever une à une tout ce qui reste de libertés, de garanties, aux consciences catholiques. D'autres républicains mis en appétit par les projets de leur chef vont naturellement plus loin que lui et demandent qu'on en finisse d'un coup avec la religion. Tel est le but de la proposition de M. Boyssut: on lit dans l'Estafette:

M. Boyssut vient de rédiger une proposition qui est déjà couverte en ce moment de plus de cinquante signatures. Elle porte dénomination du concordat au 1er janvier prochain et application stricte jusqu'à cette époque de la loi qui régit les rapports de l'Église et de l'Etat.

Le National, de son côté, donne l'analyse suivante d'un autre projet dont il n'indique pas l'auteur et qui est aussi relatif à ce que l'on appelle « la séparation de l'Église et de l'Etat. » Voici ce que dit le National:

Le principe posé, en France, pour arriver à la séparation, de l'Église et de l'Etat est celui d'une liquidation respectant, comme nous l'avons dit, les droits acquis. Les auteurs du projet considèrent le budget des cultes comme l'intérêt d'un capital aliéné en 1789. Ils se proposent de restituer le capital, afin de ne avoir plus à en servir l'intérêt. On abandonnerait la propriété des églises non classées parmi les monuments historiques, la propriété des presbytères et dépendances, et la propriété des cimetières actuellement existants dans les communes où il n'y a aucun culte assis. Ces biens représentent une valeur de 3 milliards.

Le budget des cultes correspond seulement à un capital d'un milliard. On voit que le clergé aurait tout à gagner à cette substitution. Ajoutons que l'Etat continuerait de se charger de l'entretien des églises classées parmi les monuments historiques. L'évêque, constitué administrateur-usufructuel des biens diocésains, serait élu par les fidèles et soumis à l'investiture de l'Etat. En prenant possession des biens diocésains, l'évêque paierait un droit de prise de propriété, calculé d'après les droits de succession ordinaires. Quant aux héritages et aux acquisitions que pourrait faire l'évêque, ils seraient soumis à l'approbation de l'Etat. Les dons seraient ou portés en compte ou soumis aux droits de succession lors du changement d'évêque, ou déposés, ce qui les soustrairait au contrôle de l'Etat. Nous attendons pour nous prononcer sur ce projet que les différents groupes de la Chambre aient étudié la question et formulé leurs vœux. Il supprime le budget des cultes. Il rend les biens diocésains contributifs, soumis aux impôts au même titre que les biens particuliers. Peut-être, pourrait-il être moins onéreux pour l'Etat; c'est une question à examiner. En tous cas, il nous semble de nature à mettre nos législateurs sur la voie d'une solution équitable.